

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le 20 février 2017 au domicile de chacun des élus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. LOVENO, JP. WIRTH, A. PONCELET, G. TORRES, L. BEILLON, C. COCAT, ML. GONCALVES, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, A. GUGLIELMI, G. FAVERJON, M. DONCIEUX, M. MUSANO, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT, C. BINET

Absents excusés : Mmes et Mrs : F. DURAND (pouvoir à E. MICHAUD), F. ROESCH (pouvoir à G. TORRES), MD. BROHET (pouvoir à E. MOLLARD), A. IANNONE (pouvoir à F. LOVENO), J. COUVIDOUX (pouvoir à M. MUSANO), S. DEJEAN (pouvoir à A. PONCELET), C. CHELALI (pouvoir à M. DONCIEUX), N. PEQUAY (pouvoir à L. BEILLON), M. QUESSE (pouvoir à ML. GONCALVES), S. TONEGHIN (pouvoir à S. MAISONNEUVE).

Secrétaire : Laurence BEILLON

Conformément au mail adressé aux 27 élus le 23 février dernier, Madame le Maire rappelle que l'information relative à la RD 522 par les techniciens du Département est reportée à un conseil municipal ultérieur.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2017 adressé aux Conseillers Municipaux le 20 février 2017,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2017.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - (DOB)

Madame le Maire précise :

Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, qui interviendra le 27 mars 2017.

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Il a pour vocation à éclairer les orientations budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

Le rapport qui vous est proposé s'inscrit dans cette démarche. Il présente des éléments de contexte macro-économique et les réformes gouvernementales pouvant avoir un impact sur les finances de notre commune. Il développe également les orientations budgétaires pour les années à venir.

Compte-tenu de la présentation faite par Madame le Maire, et son Adjointe aux Finances et à l'Agriculture,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

Un débat d'environ 1h30 s'ensuit.
Celui-ci est joint au présent compte rendu

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la demande d'un agent de la Commune de réduire son temps de travail, soit une heure de moins chaque soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un autre agent, qui en a fait la demande, à savoir 4 heures de plus par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir,

Madame le Maire propose à l'assemblée de supprimer deux postes à temps non complet et de créer deux postes à temps non complet selon le tableau ci-dessous :

		Suppression	Création
1 ^{er} Agent	Temps hebdomadaire	34h05	29h05
	Temps annualisé	30h05	25h90
2 ^{ème} agent	Temps hebdomadaire	25h	20h30
	Temps annualisé	29h	23h45

Considérant le grade de ces agents, ces postes seront créés sur les postes d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} Classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de créer deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet selon le tableau ci-dessous, à partir du 1^{er} mars 2017.

		Suppression	Création
1 ^{er} Agent	Temps hebdomadaire	34h05	29h05
	Temps annualisé	30h05	25h90
2 ^{ème} agent	Temps hebdomadaire	25h	20h30
	Temps annualisé	29h	23h45

CHARGE Madame le Maire de nommer ces agents dans leur nouveau grade par arrêté.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

DOB 2017 – Début du débat : 19h15

Questions posées :

M Mollard : concernant le contexte national, quel intérêt pour l'Etat d'établir son budget « à un niveau supérieur » ?

Mme le Maire : c'est un budget élaboré par l'Etat qui le maîtrise et le gère.

M Maisonneuve : revient sur le chapitre 73 et demande si nous pourrions avoir une idée du montant des taxes communales ?

Mme Loveno : c'est une estimation environ 950 000€.

M Torres : il est donc utopique de penser à supprimer la taxe d'habitation ?

Mme Loveno : oui totalement, cela fait partie des recettes conséquentes pour les Communes.

M Maisonneuve précise qu'il y aurait compensation à l'Euro près.

Un débat s'ensuit sur le FPIC, Mme le Maire précise que le FPIC versé par la CAPI est réparti de la façon suivante : 60% CAPI, 40% Commune.

M Mollard : est-ce que la pénalité liée à la Loi SRU peut être plus importante ?

Mme le Maire : non, nous avons pris en compte le montant maximum, ce qui devrait être le cas pour 2017. Elle précise qu'elle a adressé un courrier à M le Préfet lui indiquant tous les arguments expliquant pourquoi la Commune ne peut atteindre les objectifs imposés par l'Etat pour la période triennale (2014-2016). Elle espère que M le Préfet comprendra la situation particulière de notre commune qui fait qu'il lui est impossible de réaliser les logements sociaux manquants.

M Maisonneuve : sur les recettes de fonctionnement, pourquoi nous avons sensiblement le même montant alors qu'il y a plus d'habitants ?

Mme Loveno : parce qu'il n'y a pas que les taxes ménagères sur ce chapitre, notamment les taxes sur les pylones, l'exploitation des carrières ...

M Faverjon signale que les tableaux relatifs à la dette, évolution et état annuel, semblent incorrect.

Mme Loveno précise que les intérêts représentent peu vis-à-vis de la valeur du capital.

M Mollard souligne le peu de manœuvre que laissera le budget dans les années à venir.

M Maisonneuve souligne l'opportunité positive des excédents réalisés chaque année.

Mme le Maire précise que les excédents diminuent chaque année et que cela ne va pas s'améliorer vu les baisses des dotations de l'Etat depuis 2013.

M Maisonneuve : est ce qu'il y a des indicateurs plus pertinents que la dette / Habitant ?

Mme Loveno précise qu'il existe des ratios, utilisés par les communes.

Un débat s'ensuit sur les ratios divers existants et la pertinence de les utiliser.

M Maisonneuve demande s'il existe une bonne ou une mauvaise dette ?

Mme le Maire lui demande de préciser la question.

M Maisonneuve : par exemple une dette pour la construction d'un Groupe Scolaire ou une dette car il n'y a pas eu d'investissement

Mme le Maire précise qu'effectivement il y a une différence et Mme Loveno souligne que les ratios sont calculés selon les indicateurs nationaux et que chaque commune fait ses propres analyses.

Un débat s'ensuit sur ce point.

Fin des questions

Madame le Maire clôture le débat à 20h42